

GROUPES	5	15	27	HERBICIDES
---------	---	----	----	------------

## Herbicide LUMAX<sup>®</sup> EZ

SUSPENSION

USAGE AGRICOLE

Pour l'est du Canada seulement. Herbicide pour la suppression des graminées annuelles et des mauvaises herbes à feuilles larges en prélevée dans le maïs de grande culture, le maïs de semence et le maïs sucré et en postlevée dans le maïs de grande culture.

**GARANTIE :**

S-métolachlore\* ..... 298 g/L  
\*et R-énantiomère  
Atrazine et triazines apparentées ..... 112 g/L  
Mésotrione ..... 29,8 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,0095 % à titre d'agent de conservation.

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

**ATTENTION : IRRITE LA PEAU  
PEUT SENSIBILISER LA PEAU**

N<sup>o</sup> D'HOMOLOGATION : **30864**  
*LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*

**Syngenta Canada inc.**  
140 Research Lane, Research Park  
Guelph, Ontario  
N1G 4Z3  
Téléphone : 1-877-964-3682

PAMPHLET

## AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

## PREMIERS SOINS

**EN CAS D'EMPOISONNEMENT**, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre antipoison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**En cas d'ingestion**, appeler un centre antipoison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec les yeux**, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements**, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation**, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

## RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe pas d'antidote particulier. Administrer un traitement symptomatique.

## PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Peut irriter la peau. Éviter tout contact avec la peau. Peut sensibiliser la peau.

Pendant le mélange et le chargement, porter un écran facial ainsi que des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des chaussettes de même qu'une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Rincer **IMMÉDIATEMENT** à grande eau toute éclaboussure sur la peau et dans les yeux. Porter des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des chaussettes ainsi qu'une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long.

pendant les activités de nettoyage et de réparation. Il n'est pas nécessaire de porter des gants résistant aux produits chimiques pendant l'application.

Éviter de respirer le produit et de travailler dans le brouillard de pulvérisation. Éviter toute dérive ou tout contact avec d'autres végétaux. Après la pulvérisation, se laver les mains et prendre une douche avec de l'eau et du savon. Ne pas manger, boire ni utiliser du tabac (y compris fumer) lorsqu'on utilise ce produit. Bien se laver les mains et la peau exposée avec de l'eau et du savon avant de manger, de boire, de fumer, d'appliquer des cosmétiques ou d'aller aux toilettes. Jeter les vêtements et autres matériaux absorbants qui ont été imbibés de ce produit ou fortement contaminés par celui-ci. Ne pas les réutiliser. Porter des vêtements fraîchement lavés chaque jour. Ne pas porter de chaussures contaminées. Laver les vêtements avec de l'eau chaude et un détergent avant de les réutiliser. Ne pas ranger ni laver les vêtements de protection avec les vêtements de la maisonnée. Garder ce produit à l'écart des boissons et des aliments de consommation humaine ou animale. Entreposer ce produit dans le contenant d'origine hermétiquement fermé, dans un endroit sûr.

**NE PAS** pénétrer dans les zones traitées pendant les douze heures qui suivent le traitement.

**NE PAS** utiliser ou entreposer près d'une source de chaleur ou de flammes nues. **NE PAS** appliquer au-delà des limites du champ.

## **GESTION DE LA DÉRIVE — APPLICATIONS TERRESTRES**

### **RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

Utiliser des bonnes pratiques de pulvérisation des pesticides et effectuer le traitement seulement lorsque la possibilité de dérive vers des secteurs habités ou d'activité humaine (maisons, chalets, écoles, parcs, par exemple) est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement de pulvérisation et des réglages du pulvérisateur utilisé pour le traitement.

Pour protéger les habitats non ciblés, éviter toute pulvérisation hors cible ou toute dérive vers un plan d'eau ou d'autres habitats vulnérables sur le plan écologique. L'interaction entre les nombreux facteurs ayant trait à l'équipement et à la température déterminera le risque de dérive du brouillard de pulvérisation. Le préposé à l'application a la responsabilité de considérer tous ces facteurs lorsqu'il prend les décisions relatives à la pulvérisation.

### **DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT**

Afin de réduire le ruissellement dans les habitats aquatiques à partir des zones traitées, il faut évaluer les caractéristiques et les conditions du site avant le traitement. Parmi les caractéristiques et conditions propices au ruissellement, mentionnons notamment des précipitations abondantes, une pente de modérée à abrupte, un sol nu ou un sol qui s'égoutte mal (p. ex. les sols compactés, à texture fine ou à faible teneur en matières organiques, comme l'argile). La contamination des zones aquatiques par les eaux de ruissellement peut être réduite par l'inclusion d'une bande végétative (zone tampon) entre la zone traitée et le bord du plan d'eau. L'utilisation de ce produit chimique peut contaminer les eaux souterraines, particulièrement dans les zones où le sol est perméable (p. ex. sable, sable loameux ou loam sableux) et/ou lorsque la nappe phréatique est peu profonde. Éviter d'appliquer ce produit

lorsqu'une forte pluie est prévue.

Toxique pour petits mammifères sauvages, les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non visés. Respecter les zones tampons et les précautions indiquées. Éviter toute pulvérisation hors cible vers des habitats aquatiques ou terrestres non visés. Ne pas contaminer les habitats aquatiques en procédant au lavage ou au rinçage de l'équipement ou des contenants.

L'atrazine persiste dans le sol et s'accumule d'une saison à l'autre. Il est recommandé de ne pas utiliser de produits contenant de l'atrazine sur les sites traités avec ce produit au cours de la saison précédente.

**REMARQUE :** Une application d'herbicide LUMAX<sup>®</sup> EZ apporte de 0,375 à 0,525 kg m.a./ha d'atrazine. Ne pas appliquer plus de 1,5 kg m.a./ha d'atrazine par année, sous forme de traitement de prélevée ou de postlevée, avant que le maïs n'atteigne 30 cm de hauteur. On peut effectuer un traitement supplémentaire avec un produit contenant de l'atrazine si la quantité d'atrazine appliquée ne dépasse pas 0,975 kg m.a./ha. L'atrazine peut être appliquée seule ou en tant que produit d'association homologué. Consulter l'étiquette des produits d'association pour obtenir des instructions complémentaires.

### **NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.**

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada au [www.croplife.ca](http://www.croplife.ca).

### **ENTREPOSAGE**

Toujours entreposer ce produit dans son contenant d'origine, le dessus fermé, dans un endroit frais et sec. Pour éviter toute contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments de consommation humaine ou animale. Éviter d'entreposer l'herbicide LUMAX EZ à des températures inférieures à -10 °C. Si le produit gèle, bien le mélanger avant de l'utiliser. Ne pas utiliser ni entreposer près d'une source de chaleur ou de flammes nues.

### **DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION**

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. Communiquer avec le fabricant et l'organisme de réglementation provincial en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des lieux d'un déversement.

#### **ÉLIMINATION DES CONTENANTS :**

#### **ÉLIMINATION DES BIDONS DE PLASTIQUE :**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'informer auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans la région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

### **CONTENANTS DE VRAC À REMPLISSAGES MULTIPLES :**

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

### ***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

### **RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

L'herbicide LUMAX EZ assure une suppression sélective des mauvaises herbes à feuilles larges et des graminées annuelles dans le maïs. L'herbicide LUMAX EZ affiche un niveau élevé de sécurité pour les cultures, ce qui donne beaucoup de latitude quant au calendrier d'application dans le maïs. Pour assurer la suppression des mauvaises herbes pendant la période critique où celles-ci sont absentes, l'herbicide LUMAX EZ peut être appliqué comme traitement de surface en présemis, en prélevée et en postlevée (jusqu'au stade 6 feuilles du maïs). L'herbicide LUMAX EZ ne supprime pas les mauvaises herbes graminées levées ayant dépassé le stade 2 feuilles. L'herbicide LUMAX EZ n'offrira une suppression de longue durée des mauvaises herbes énumérées ci-dessous qu'à la dose élevée. À la faible dose, l'herbicide LUMAX EZ n'assurera qu'une répression à court terme.

L'herbicide LUMAX EZ, qui contient trois matières actives, est un produit à large spectre assurant la suppression en un seul passage des mauvaises herbes dans le maïs. L'herbicide LUMAX EZ peut également être mélangé avec des herbicides non sélectifs pour supprimer un éventail de mauvaises herbes levées. Consulter les étiquettes des produits d'association pour connaître les précautions et les doses d'emploi pertinentes ainsi que les mauvaises herbes supprimées.

L'herbicide LUMAX EZ supprime les mauvaises herbes suivantes.

<b>Mauvaises herbes à feuilles larges</b>		<b>Graminées</b>
Morelle d'Amérique	Chénopode blanc	Échinochloa pied-de-coq
Morelle noire de l'Est	Amarante à racine rouge	Digitaire (sanguine, astringente)
Petite herbe à poux	Abutilon	Panic d'automne
Renouée persicaire	Renouée liseron	Sétaire (verte, glauque, géante)
	Moutarde des champs	Panic capillaire

\* inclut des biotypes résistant aux triazines et aux herbicides du groupe 2

**NOTE :** L'herbicide LUMAX EZ contient du benoxacor qui, selon ce que l'on a constaté, améliore le métabolisme du S-métolachlore dans le maïs.

## MODE D'EMPLOI

Puisque ce produit n'est pas homologué pour la suppression des organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, **NE PAS** l'utiliser à cette fin.

**NE PAS** contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ou les habitats aquatiques au moment du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

Application avec pulvérisateur de grande culture : **NE PAS** appliquer pendant des périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle par rafales. **NE PAS** appliquer sous forme de gouttelettes de taille inférieure à celles correspondant à la classification « moyenne » de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe doit être à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

**NE PAS** appliquer plus de 4,7 L de produit à l'hectare par saison.

### Zones tampons

L'utilisation des méthodes ou de l'équipement de pulvérisation qui suivent **N'EXIGENT PAS** de zone tampon : pulvérisateur à main ou à dos et traitements localisés.

Les zones tampons précisées dans le tableau ci-après doivent être respectées entre le point d'application directe et la bordure la plus rapprochée sous le vent des habitats terrestres vulnérables (tels que les prairies, les zones boisées, les brise-vent, les terres à bois, les haies, les zones riveraines et les zones arbustives), des habitats d'eau douce vulnérables (tels que les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les cours d'eau, les réservoirs, les fossés et les milieux humides) ainsi que des habitats estuariens/marins.

Méthode d'application	Zones tampons (mètres) requise pour protéger les :		
	habitats d'eau douce	habitats marins/estuariens	habitats terrestres
Pulvérisateur de grande culture*	29	10	10

\*Pour les pulvérisateurs de grande culture, les zones tampons peuvent être réduites si l'on utilise des écrans pour limiter la dérive. Lorsque la rampe du pulvérisateur est munie d'un écran intégral (écran, rideau) qui se prolonge jusqu'au couvert végétal, la zone tampon indiquée sur l'étiquette peut être réduite de 70 %. Lorsque la rampe du pulvérisateur est munie de buses dotées de cônes qui se trouvent à pas plus de 30 cm au-dessus du couvert végétal, la zone tampon indiquée sur l'étiquette peut être réduite de 30 %.

Lorsqu'un mélange en cuve est utilisé, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon la plus grande (la plus restrictive) recommandée parmi les produits employés et appliquer en utilisant la catégorie de gouttelettes la plus grossière (ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits d'association.

**MAÏS DE GRANDE CULTURE****Doses**

<b>MOMENT DU TRAITEMENT</b>	<b>À la surface du sol en présemis<sup>2</sup>, prélevée et têt en postlevée<sup>3</sup></b>
<b>MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES</b>	<b>Graminées et mauvaises herbes à feuilles larges annuelles</b>
<b>DOSE/HA D'HERBICIDE LUMAX EZ</b>	4,7 L
<b>MOMENT DU TRAITEMENT</b>	<b>À la surface du sol en présemis</b>
<b>MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES</b>	Graminées et mauvaises herbes à feuilles larges annuelles, mauvaises herbes annuelles ou vivaces levées
<b>DOSE/HA D'HERBICIDE LUMAX EZ</b>	4,7 L
<b>DOSE/HA DE PRODUIT D'ASSOCIATION<sup>1</sup></b>	1,8-3,6 L DE TOUCHDOWN TOTAL <sup>®</sup> ou 900-1800 g de m.a./ha de glyphosate
<b>REMARQUES</b>	L'herbicide LUMAX EZ mélangé en cuve avec TOUCHDOWN TOTAL ou d'autres produits à base de glyphosate supprimera par effet résiduel les mauvaises herbes annuelles énumérées ci-devant et supprimera par contact les mauvaises herbes annuelles et les vivaces déjà levées.
<b>MOMENT DU TRAITEMENT</b>	<b>À la surface du sol en présemis et prélevée</b>
<b>MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES</b>	Pour la répression des mauvaises herbes en début de saison seulement <sup>4</sup>
<b>DOSE/HA D'HERBICIDE LUMAX EZ</b>	3,35 L
<b>MOMENT DU TRAITEMENT</b>	Application en postlevée tardive <sup>5</sup>
<b>MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES</b>	Pour la répression des mauvaises herbes en fin de saison <sup>6</sup>
<b>DOSE/HA D'HERBICIDE LUMAX EZ</b>	3,35 L
<b>MOMENT DU TRAITEMENT</b>	<b>APPLICATION EN POSTLEVÉE TARDIVE<sup>5</sup> DANS LE MAÏS TOLÉRANT AU GLYPHOSATE</b>
<b>MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES</b>	Pour la répression des mauvaises herbes en fin de saison et la suppression des mauvaises herbes annuelles ou vivaces levées <sup>6</sup>
<b>DOSE/HA D'HERBICIDE LUMAX EZ</b>	3,35 L
<b>DOSE/HA DE PRODUIT D'ASSOCIATION</b>	1,8 L de TOUCHDOWN TOTAL ou 900 g de m.a./ha de glyphosate
<b>REMARQUES</b>	L'herbicide LUMAX EZ mélangé en cuve avec TOUCHDOWN TOTAL ou d'autres produits à base de glyphosate supprimera par effet résiduel les mauvaises herbes annuelles énumérées ci-devant et supprimera par contact les mauvaises herbes annuelles et les vivaces déjà levées.

<sup>1</sup> Consulter l'étiquette des produits d'association mélangés à l'herbicide LUMAX EZ pour en savoir davantage sur les doses, les mauvaises herbes supprimées, les variations relatives aux types de sols et les restrictions concernant la rotation des cultures, la paissance, etc.

<sup>2</sup> L'herbicide LUMAX EZ peut être appliqué à la surface du sol jusqu'à 7 jours avant le semis dans les systèmes de culture du maïs avec travail minimal du sol ou sans travail du sol. Dans la mesure du possible, ne pas déplacer le sol traité hors du rang ni ramener du sol non traité à la surface au moment du semis, car cela peut entraîner une réduction de la suppression des mauvaises herbes.

<sup>3</sup> Appliquer lorsque le maïs est entre le stade de la pointe verte et le stade 2 feuilles et avant que les mauvaises herbes aient dépassé le stade 2 feuilles

<sup>4</sup> N'assurera la suppression ou la répression des mauvaises herbes que pendant la phase critique d'établissement de la culture et doit être utilisée dans le cadre d'un programme de désherbage avec traitement herbicide en postlevée. Assurer un suivi des espèces et des stades de croissance des échappées afin de mieux choisir le traitement de postlevée approprié.

<sup>5</sup> Appliquer lorsque le maïs a de 3 à 6 feuilles.

<sup>6</sup> L'application doit être effectuée avant la levée des mauvaises herbes; si les mauvaises herbes sont levées, on recommande d'appliquer LUMAX EZ en mélange avec TOUCHDOWN TOTAL dans le maïs tolérant le glyphosate.

### MAÏS DE SEMENCE ET MAÏS SUCRÉ

MOMENT DU TRAITEMENT	Application en prélevée
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	Graminées et mauvaises herbes à feuilles larges annuelles
DOSE/HA D'HERBICIDE LUMAX EZ	4,7 L

### DÉLAIS AVANT LA RÉCOLTE

Culture	Délai avant la récolte (jours)
Maïs de grande culture - grain/épi	100
Maïs fourrager	90
Maïs sucré	50

### PRÉCAUTIONS RELATIVES À L'EMPLOI

L'herbicide LUMAX EZ peut être appliqué à la surface du sol en présemis, en prélevée ou en postlevée dans le maïs de grande culture et en prélevée dans le maïs de semence et le maïs sucré. Voir les recommandations de la compagnie de semences avant d'utiliser l'herbicide LUMAX EZ sur des lignées auto-fécondées de maïs de semence et des variétés de maïs sucré.

Même si l'herbicide LUMAX EZ offre une bonne souplesse pour la rotation des cultures, certaines cultures peuvent être sensibles à de faibles concentrations dans le sol. Il faut donc évaluer soigneusement les plans d'assolement avant d'utiliser l'herbicide LUMAX EZ (voir la section « DIRECTIVES POUR LA ROTATION DES CULTURES »).

Ne pas appliquer lorsque les conditions météorologiques favorisent la dérive vers des zones non ciblées. Pour éviter toute dérive, ne pas appliquer lorsque le vent souffle à plus de 16 km/h (10 mph) ni pendant les périodes d'inversion de température. L'utilisation de gouttelettes plus grosses permet aussi de réduire la dérive du brouillard de pulvérisation.

Ne pas appliquer lorsque l'érosion par l'eau ou par le vent risque d'entraîner du sol traité avec l'herbicide LUMAX EZ vers des secteurs non visés.

Effectuer un seul traitement par année avec l'herbicide LUMAX EZ. Ne pas appliquer d'autres produits à base de méso-trione dans les champs traités avec l'herbicide LUMAX EZ au cours d'une même saison.

Du temps sec suivant l'application peut réduire l'activité de l'herbicide LUMAX EZ en prélevée. En l'absence de précipitations suffisantes pour activer l'herbicide (1,25 cm) dans les 7 à 10 jours suivant une application en prélevée, le passage d'une houe rotative est suggéré pour activer l'herbicide.

Ne pas appliquer sur des sols contenant moins de 1 % ou plus de 10 % de matière organique.

La culture pourrait subir des dommages temporaires (blanchiment) en cas de conditions météorologiques extrêmes ou lorsque la culture est soumise à un stress causé par une humidité inadéquate ou anormalement élevée ou à des températures extrêmes ainsi qu'en cas d'infestation par des insectes ou des maladies, de persistance de résidus de pesticides, d'utilisation de certains insecticides systémiques appliqués sur le sol, d'engrais incorrectement

placés ou d'insecticides de sol. Les symptômes sont visibles surtout aux endroits où une dose excessive a été appliquée, comme là où il y a eu chevauchement des passages du pulvérisateur. Le maïs surmonte rapidement ces effets et poursuit sa croissance normalement.

Ne pas effectuer de traitement foliaire en postlevée avec un insecticide organophosphoré ou à base de carbamate dans les 7 jours qui précèdent ou qui suivent la pulvérisation de l'herbicide LUMAX EZ à défaut de quoi le maïs pourrait être gravement endommagé. Syngenta Canada inc. ne pourra être tenu responsable des pertes ou des dommages résultant d'un tel emploi.

De graves dommages au maïs et des pertes de rendement peuvent survenir si l'herbicide LUMAX EZ est utilisé sur du maïs qui a été traité avec Lorsban<sup>MC</sup>.

L'herbicide LUMAX EZ peut être utilisé avant ou après un traitement avec un insecticide à base de pyréthroides tel que l'insecticide FORCE<sup>®</sup> ou l'insecticide MATADOR<sup>®</sup> 120EC.

Ne pas appliquer l'herbicide LUMAX EZ avec un système d'irrigation.

Lorsque l'on utilise un mélange, toujours lire les étiquettes des produits d'association et respecter l'ensemble des modes d'emploi, des précautions et des restrictions.

## **APPLICATION AVEC DES ENGRAIS LIQUIDES**

Les solutions azotées (telles que le 28-0-0 à base de nitrate d'ammonium et d'urée), à l'exclusion des engrais en suspension, peuvent remplacer l'eau comme support de pulvérisation pour les utilisations à la surface du sol en présemis et prélevée de l'herbicide LUMAX EZ dans le maïs. Cependant, il ne faut pas employer les solutions azotées comme support de pulvérisation lorsque le maïs est levé. Toujours déterminer la compatibilité des mélanges contenant l'herbicide LUMAX EZ avec l'engrais liquide en mélangeant au préalable de petites quantités proportionnelles des composants du mélange. Même si l'herbicide LUMAX EZ est physiquement compatible avec un engrais liquide, une agitation constante est nécessaire pour maintenir l'uniformité du mélange pendant l'application.

## **DIRECTIVES DE MÉLANGE ET DE PULVÉRISATION**

Protéger les opérateurs antiparasitaires contre la dérive ou le brouillard de pulvérisation. Pour en savoir davantage sur la gestion de la dérive du brouillard de pulvérisation dans le cas des APPLICATIONS TERRESTRES, voir la section « GESTION DE LA DÉRIVE - APPLICATIONS TERRESTRES ». Lorsque de faibles volumes sont pulvérisés, il est essentiel d'assurer une couverture complète avec le produit afin d'obtenir les meilleurs résultats possibles. Planifier les traitements en fonction des conditions locales. Consulter les responsables agricoles locaux pour tout renseignement concernant une utilisation particulière.

## **APPLICATION TERRESTRE SEULEMENT**

### **Volume d'eau**

Appliquer dans un volume de 100 à 200 litres à l'hectare.

### **Pression de pulvérisation**

200 - 275 kPa

**Buses**

Buse à jet plat avec tamis de 50 mailles ou moins. Ne pas utiliser de buses à miroir ou de l'équipement d'application par gouttelettes contrôlées en postlevée.

**Directives de mélange**

1. S'assurer que le pulvérisateur est parfaitement propre.
2. Remplir à moitié le réservoir du pulvérisateur avec de l'eau. Agiter lentement. Toutes les conduites de retour donnant dans le réservoir du pulvérisateur doivent se décharger sous le niveau du liquide.
3. S'assurer que le système d'agitation fonctionne bien et crée des rides ou des ondulations à la surface.
4. Verser lentement l'herbicide LUMAX EZ et poursuivre l'agitation jusqu'à dispersion complète. Pour s'assurer d'une dispersion complète, attendre 2 ou 3 minutes après l'ajout de l'herbicide LUMAX EZ dans le réservoir.
5. Remplir le réservoir aux trois quarts avec de l'eau.
6. Ajouter le produit d'association contenant du glyphosate si nécessaire.
7. Maintenir l'agitation tout en finissant de remplir le réservoir d'eau.
8. **Une agitation continue est requise jusqu'à la fin de la pulvérisation**, même si le travail est interrompu pendant de brèves périodes. Réduire l'agitation une fois que le volume de bouillie dans le réservoir a atteint environ le tiers de la capacité de celui-ci.
9. Si l'agitation est interrompue pendant plus de 5 minutes, agiter vigoureusement pour rétablir la suspension avant de recommencer à pulvériser. **Une fois mélangé, l'herbicide LUMAX EZ doit être utilisé le jour même.** Ne pas laisser la solution de pulvérisation dans le réservoir pendant la nuit.
10. Ne pas procéder au mélange ni au chargement et ne pas nettoyer l'équipement de pulvérisation aux endroits où il existe un risque de contamination des puits ou des systèmes aquatiques.

**DIRECTIVES SUR LES CULTURES SUBSÉQUENTES**

Certaines cultures se sont révélées sensibles à la présence de faibles résidus de l'herbicide LUMAX EZ dans le sol. L'intervalle minimal pour les cultures subséquentes est la période qui s'étend entre la dernière pulvérisation de l'herbicide LUMAX EZ et la date prévue du semis de la culture subséquente.

Afin d'éviter tout dommage aux cultures subséquentes après la pulvérisation de la dose recommandée d'herbicide LUMAX EZ, respecter les intervalles pour les cultures subséquentes suivants.

CULTURE	INTERVALLE MINIMAL POUR LES CULTURES SUBSÉQUENTES
Maïs de grande culture, maïs de semence, maïs ensilage et maïs sucré	Immédiatement (aucune restriction)
Blé d'hiver	4,5 mois
Blé de printemps	10 mois
Soja, haricots blancs, luzerne	11 mois
Toutes les autres cultures	Essai biologique

Respecter les directives de remise en culture figurant sur les étiquettes de tous les produits mélangés avec l'herbicide LUMAX EZ.

En cas d'échec de la culture, seul du maïs de grande culture (grain ou ensilage), du maïs de semence ou du maïs sucré peut être cultivé comme culture de secours dans les mêmes champs où la culture ratée a été traitée avec l'herbicide LUMAX EZ.

Toute culture NE FIGURANT PAS DANS LE TABLEAU CI-DESSUS NE PEUT ÊTRE SEMÉE dans un champ traité avec l'herbicide LUMAX EZ que si un essai biologique en plein champ a été exécuté avec succès. Cet essai biologique doit se conclure par une croissance normale, sans réduction du rendement.

On peut effectuer un essai biologique n'importe quelle année après l'année du traitement pour évaluer la tolérance de la culture que l'on a l'intention de cultiver pendant l'année suivant l'essai biologique. Ne pas faire d'essai biologique l'année même du traitement. Pour l'exécution d'un essai biologique, il est très important de choisir une ou des sections représentatives du champ traité avec l'herbicide LUMAX EZ pour ensemercer la culture à l'essai.

## **AVERTISSEMENT**

N'ensemencer que du maïs l'année où un traitement avec l'herbicide LUMAX EZ est effectué afin d'éviter tout dommage aux cultures. Les cultures qui peuvent être ensemencées l'année suivante sont indiquées dans la section « DIRECTIVES SUR LES CULTURES SUBSÉQUENTES ». Cependant, une culture subséquente pourra subir des dommages si elle est soumise à des conditions défavorables, par exemple à des températures anormalement chaudes ou à un temps sec faisant suite à des périodes prolongées de temps sec au cours de la saison précédente. Ne pas ajouter d'autres herbicides ou adjuvants au mélange à moins d'indications à cet effet sur la présente étiquette.

## **ESSAI BIOLOGIQUE EN PLEIN CHAMP**

### **1. Échantillon représentatif**

S'assurer que les paramètres du sol de la parcelle où est effectué l'essai (texture du sol, profondeur de la couche arable, pH et égouttement du sol, par exemple) sont représentatifs de l'ensemble du champ.

### **2. Taille de l'échantillon**

La superficie ensemencée dans chaque parcelle d'essai doit être assez grande pour que l'on puisse obtenir des résultats fiables. La préparation du lit de semence et le semis lui-même doivent être faits exactement comme lorsqu'on sème tout le champ.

### **3. Autres herbicides résiduels**

Il est important de s'assurer qu'aucun autre herbicide ayant une activité résiduelle n'a été utilisé dans le champ entre le dernier traitement avec l'herbicide LUMAX EZ et le moment où l'essai biologique se déroule. Éviter d'utiliser d'autres pesticides pendant la durée de l'essai, car ils pourraient endommager la culture indicatrice.

### **4. Comparaisons**

Idéalement, une bande de référence non traitée devrait être réservée dans un champ avoisinant et inspectée aux fins de comparaison étant donné que les conditions de croissance peuvent varier considérablement d'une année à l'autre et pourraient entraîner des résultats erronés.

### **5. Évaluation**

Le site devrait être inspecté régulièrement tout au long de la saison de croissance. Porter attention à tout endommagement de la culture, par exemple l'étiollement, le jaunissement ou le rabougrissement. Mesurer le rendement d'un échantillon et le comparer à celui d'un champ adjacent non traité.

**NE PAS INSÉRER D'AUTRES CULTURES DANS LA ROTATION AVANT QUE L'ESSAI BIOLOGIQUE N'AIT DÉMONTRÉ UNE CROISSANCE NORMALE, SANS RÉDUCTION DU RENDEMENT.**

***Le non-respect de ces directives sur la remise en culture peut entraîner des dommages aux nouvelles cultures ensemencées.***

SE CONFORMER AUX ÉTIQUETTES DES PRODUITS UTILISÉS QUANT AUX MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES ET AUX GRAMINÉES SUPPRIMÉES, AUX PRÉCAUTIONS, AUX MISES EN GARDE, AUX RESTRICTIONS, AUX DIRECTIVES DES MÉLANGES EN RÉSERVOIR ET DE LA PULVÉRISATION, AUX CULTURES DE ROTATION ET AUX DIRECTIVES DÉTAILLÉES SUR LES DOSES À UTILISER SELON LE TYPE DE SOL.

### **NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR**

Afin d'éviter tout dommage à d'autres cultures, nettoyer à fond l'équipement de pulvérisation immédiatement après l'utilisation. S'assurer que toute trace du produit a été éliminée. Ne pas laisser de résidus sécher dans le réservoir du pulvérisateur. Ne pas laisser la solution reposer dans les conduites ou le réservoir durant la nuit. Voici la marche à suivre.

1. Vider et rincer le réservoir, la rampe et toutes les conduites pendant plusieurs minutes avec de l'eau propre. Purger les extrémités des conduites. **Ne pas** nettoyer le pulvérisateur à proximité de végétaux que l'on désire conserver, d'un puits ou de toute autre source d'eau.
2. Préparer une solution de nettoyage contenant une partie d'ammoniaque pour usage domestique pour 25 parties d'eau. Un détergent pour usage domestique peut également être ajouté à la solution.
3. Utiliser une laveuse à pression pour nettoyer l'intérieur du réservoir du pulvérisateur avec cette solution. Bien laver toutes les parties du réservoir, y compris le haut de la surface intérieure. Si l'on ne dispose pas de laveuse à pression, remplir complètement le pulvérisateur avec la solution de nettoyage en faisant en sorte que celle-ci soit en contact avec toutes les surfaces internes du réservoir et les conduites. Démarrer l'agitateur du pulvérisateur et faire circuler la solution de nettoyage pendant au moins 15 minutes. Tous les dépôts visibles doivent être enlevés du système de pulvérisation.
4. Purger les conduites et les buses pendant au moins une minute avec la solution de nettoyage.
5. Éliminer tous les résidus de rinçage conformément aux règlements provinciaux.
6. Répéter les étapes 2 à 5.
7. Ensuite, enlever les buses et les tamis et les laver séparément dans un seau contenant la solution ammoniacale.
8. Rincer le système de pulvérisation en entier avec de l'eau propre.

### **RECOMMANDATIONS POUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE**

Gestion de la résistance à l'herbicide LUMAX EZ, herbicides des groupes 5, 15 et 27. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou développer des individus naturellement résistants à l'herbicide LUMAX EZ et à d'autres herbicides des groupes 5 et/ou 15 et/ou 27. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

**Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux herbicides :**

Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide LUMAX EZ ou d'autres herbicides des groupes 5 et/ou 15 et/ou 27 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ. Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.

Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de travail du sol ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.

Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes à d'autres champs en nettoyant le matériel de travail du sol et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.

Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.

Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec les représentants de l'entreprise au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) ou visiter le [www.syngenta.ca](http://www.syngenta.ca).

FORCE<sup>®</sup>, LUMAX<sup>®</sup>, MATADOR<sup>®</sup>, TOUCHDOWN TOTAL<sup>®</sup> et TRAXION<sup>®</sup> sont des marques d'une compagnie du groupe Syngenta. Lorsban<sup>MC</sup> est une marque déposée de son fabricant respectif.